NOTE D'INFORMATION

CDM GENERATION

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18129 en date du 23/11/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MG

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDM GENERATION**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030587**
- Date et référence de l'agrément : **23/05/2005, AG/OP/057/2005**
- Date de création : **10/03/1997**
- Siège social : **416, Rue Mustapha el Mâani, 21000 casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **5,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** représenté par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc** représenté par **Monsieur BALDOMERO VALVERDE** en sa qualité de **Président du Directoire**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CREDIT DU MAROC	Responsables d'agences du réseau du Crédit du Maroc

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **3 (Exclu)**
- Sensibilité max : **7 (Inclus)**
- Indice de référence : **65% MBI MT + 35% MBI MLT**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme » , créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en certificats d'investissement, en droits d'attribution et en titres d'OPCVM " actions " et " diversifiés " n'excédera pas 10% des actifs de la SICAV, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Enfin, la SICAV pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Personnes morales et physiques**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **27/05/1997**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du réseau du Crédit du Maroc et publication dans la presse économique hebdomadairement.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - ✓ **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences et siège social du Crédit du Maroc.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - ✓ **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré de 8h à 18h aux agences et siège social du Crédit du Maroc et exécutées sur la base de la VL du lendemain.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le résultat net de l'exercice, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, jetons de présence primes et lots, et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★ AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3%**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1.5%**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20 000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20 000 DHS
3-Commission AMMC	0.035%
4-Dépositaire	0.15%
5-Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	4 000 DHS
6-Maroclear	0.075% si actif inférieur à 100 millions
Maroclear	0.025% si actif compris entre 100 et 500 millions
Maroclear	0.006% si actif compris entre 500 million et 1 Milliard
Maroclear	0.0001% si actif supérieur à 1 milliard
Prestations de Wafa Gestion	frais de gestion -1+2+3+4+5+6

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Me